



# Index du GRI et principes du Pacte mondial des Nations Unies

## Addenda au Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada

Le Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada répond aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et a été préparé en référence aux lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI) G3.1. Les indicateurs de performance clés ont été validés par Golder Associés.

### Indicateurs GRI

[Stratégie et analyse](#)

[Profil de l'organisation](#)

[Paramètres du rapport](#)

[Gouvernance, engagements et implication](#)

[Approche de gestion et indicateurs de performance :](#)

- [Économique](#)
- [Environnementale](#)
- [Sociale](#)

[Indicateurs spécifiques au secteur des télécommunications](#)



N° de référence du GRI	Principe du Pacte mondial	Description de l'indicateur GRI	Réponse de Bell
<b>1. Stratégie et analyse</b>			
1.1	-	Déclaration du décideur supérieur de l'organisation (p. ex. chef de la direction, président du conseil ou titulaire d'un poste équivalent) sur l'importance du développement durable pour l'organisation et sa stratégie.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Message du chef de la direction, page 6
1.2	-	Description des principaux impacts, risques et opportunités.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Pages 8-10  <a href="#">Le développement durable - Approche et gestion</a>
<b>2. Profil de l'organisation</b>			
2.1	-	Nom de l'organisation.	Bell Canada
2.2	-	Principales marques, principaux produits et/ou services.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Qui nous sommes, page 5
2.3	-	Structure opérationnelle de l'organisation, y compris les principales divisions, entités opérationnelles, filiales et coentreprises.	<a href="#">Rapport annuel 2012 de BCE Inc.</a> – Pages 23-28
2.4	-	Lieu du siège social de l'organisation.	1, carrefour Alexander-Graham -Bell Aile A, 6 <sup>e</sup> étage Verdun (Québec) H3E 3B3  <a href="#">Rapport annuel 2012 de BCE Inc.</a> – Page 93
2.5	-	Nombre de pays dans lesquels l'organisation exerce ses activités, et noms des pays dans lesquels elle exploite des entreprises importantes ou qui sont spécialement pertinents pour les enjeux de développement durable traités dans le rapport.	Nombre de pays : 2 Activités importantes : Canada  <a href="#">Rapport annuel 2012 de BCE Inc.</a> – Page 93
2.6	-	Structure du capital et forme juridique.	<a href="#">Rapport annuel 2012 de BCE Inc.</a> – Page 93
2.7	-	Marchés desservis (y compris répartition géographique, secteurs desservis et types de clients/bénéficiaires).	<a href="#">Rapport annuel 2012 de BCE Inc.</a> – Pages 23-28
2.8	-	Taille de l'organisation qui présente le rapport.	<a href="#">Rapport annuel 2012 de BCE Inc.</a> – Pages 28, 39-40

2.9	-	Changements importants au niveau de la taille, de la structure ou de la propriété pendant la période visée par le rapport.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Page 31
2.10	-	Distinctions obtenues pendant la période visée par le rapport.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Prix et reconnaissance, page 15
<b>3. Paramètres du rapport</b>			
<b>Profil du rapport</b>			
3.1	-	Période visée par le rapport (p. ex. année financière/année civile).	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – À propos de ce rapport, page 4
3.2	-	Date du rapport antérieur le plus récent (le cas échéant).	2011, 2010, 2009, 2008, 2007, 2006, 2005, 2004 et 2003 <a href="#">Rapports archivés</a>
3.3	-	Périodicité du rapport (annuel, tous les deux ans, etc.).	Annuel
3.4	-	Contact pour des questions sur le rapport et son contenu.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Page 50
<b>Portée et délimitation du rapport</b>			
3.5	-	Processus de définition du contenu du rapport.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – À propos de ce rapport, page 4
3.6	-	Délimitation du rapport.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – À propos de ce rapport, page 4
3.7	-	Restrictions particulières touchant la portée ou la délimitation du rapport.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – À propos de ce rapport, page 4
3.8	-	Base adoptée pour la communication de l'information sur les coentreprises, filiales, installations louées, activités imparties et autres entités pouvant avoir un impact important sur les comparaisons d'une période à l'autre et/ou d'une entreprise à l'autre.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – À propos de ce rapport, page 4
3.9	-	Méthodes de mesure et bases de calcul, y compris les hypothèses et méthodes à la base des estimations servant au calcul des indicateurs et autres informations figurant dans le rapport.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – À propos de ce rapport, page 4

3.10	-	Explication de l'effet de tout redressement de l'information fournie dans des rapports précédents, et raisons d'un tel redressement (p. ex. fusions/acquisitions, modifications des années/périodes de base, nature des activités, méthodes de mesure).	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Page 31</a>
3.11	-	Modifications importantes, en comparaison des rapports précédents, touchant la portée ou la délimitation du rapport, ou les méthodes de mesure utilisées.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Page 31</a>

Index du contenu GRI			
3.12	-	Tableau indiquant où trouver les informations standard dans le rapport.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie et analyse :  <a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a>  <a href="#">Le développement durable - Approche et gestion</a></li> <li>• Profil de l'organisation :  <a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a>  <a href="#">Rapport annuel 2012 de BCE Inc.</a></li> <li>• Paramètres du rapport :  <a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a></li> <li>• Gouvernance :  <a href="#">Membres et comités du conseil</a>  <a href="#">Info-actionnaires</a>  <a href="#">Pratiques en matière de gouvernance</a>  <a href="#">Mandats - conseil d'administration</a>  <a href="#">Charte du comité de vérification</a>  <a href="#">Code de conduite</a>  <a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a>  <a href="#">Le développement durable - Approche et gestion</a></li> <li>• Vision et stratégie :  <a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a>  <a href="#">Le développement durable - Approche et gestion</a></li> <li>• Indicateurs de performance clés :  <a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Pages 11, 12</li> </ul>

3.13	-	Politique et pratique en vigueur concernant le recours à une assurance externe pour le rapport.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – À propos de ce rapport, page 4
<b>4. Gouvernance, engagements et implication</b>			
<b>Gouvernance</b>			
4.1	1 à 10	Structure de gouvernance de l'organisation, notamment comités ayant la responsabilité, sous l'autorité de l'organe supérieur de gouvernance, de certaines tâches comme la définition de la stratégie ou la supervision de l'organisation.	<a href="#">Membres et comités du conseil</a>
4.2	1 à 10	Indiquer si le président de l'organe supérieur de gouvernance est aussi un membre de la haute direction (et, le cas échéant, sa fonction au sein de la direction de l'organisation et les raisons de cet arrangement).	Non. Voir <a href="#">Membres et comités du conseil</a>
4.3	1 à 10	Pour les organisations ayant une structure de conseil unitaire, indiquer le nombre de membres de l'organe supérieur de gouvernance qui sont des membres indépendants et/ou sans fonction de direction.	<a href="#">Membres et comités du conseil</a>
4.4	1 à 10	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux employés de soumettre des recommandations ou une orientation à l'organe supérieur de gouvernance.	Actionnaires : Adresse courriel : <a href="mailto:relations.investisseurs@bce.ca">relations.investisseurs@bce.ca</a> Site Web : <a href="#">Info-actionnaires</a> Employés : Adresse courriel interne
4.5	1 à 10	Lien entre la rémunération des membres de l'organe supérieur de gouvernance, des cadres supérieurs et de la haute direction (y compris les modalités de départ) et la performance de l'organisation (y compris la performance sur le plan social et de l'environnement).	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Page 10
4.6	1 à 10	Processus en place pour permettre à l'organe supérieur de gouvernance de s'assurer de l'absence de conflits d'intérêts.	<a href="#">Pratiques en matière de gouvernance</a>
4.7	1 à 10	Processus de détermination des qualifications et de l'expertise des membres de l'organe supérieur de gouvernance pour guider la stratégie de l'organisation dans les domaines économique, environnemental et social.	<a href="#">Pratiques en matière de gouvernance</a> – Page 26 <a href="#">Mandats - conseil d'administration</a>
4.8	1 à 10	Énoncés de mission ou de valeurs, codes de conduite et principes élaborés à l'interne, ayant un impact sur la performance économique, environnementale et sociale, et degré de leur mise en application.	<a href="#">Vision et valeurs sur le développement durable</a> <a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Notre Code de conduite, page 46 Voir <a href="#">Code de conduite</a>

4.9	1 à 10	Procédures de l'organe supérieur de gouvernance pour superviser l'identification et la gestion, par l'organisation, de la performance économique, environnementale et sociale, y compris les risques et les opportunités, ainsi que l'adhésion ou la conformité aux normes, codes de conduite et principes internationalement acceptés.	<a href="#">Charte du comité de vérification</a> <a href="#">Code de conduite</a> <a href="#">Le développement durable - Approche et gestion</a>
4.10	1 à 10	Processus d'évaluation de la performance de l'organe supérieur de gouvernance lui-même, en particulier dans les domaines économique, environnemental et social.	<a href="#">Pratiques en matière de gouvernance</a> – Page 27
<b>Engagements externes</b>			
4.11	7	Expliquer dans quelle mesure et comment l'organisation a adopté la démarche ou le principe de précaution.	La démarche de précaution, qui fait partie des principes du Pacte mondial, est appuyée par Bell depuis 2006. Nous utilisons cette approche dans notre stratégie énergétique, en nous efforçant de réduire la consommation d'énergies fossiles et en construisant des centres de données basés sur les principes LEED.
4.12	1 à 10	Chartes, principes ou autres initiatives volontaires élaborés à l'externe, dans le domaine économique, environnemental ou social, auxquels l'organisation souscrit ou donne son aval.	Principes du Pacte mondial des Nations Unies LEED BOMA BEST <a href="#">Le développement durable - Approche et gestion</a>
4.13	1 à 10	Adhésions à des associations (p.ex. industrielles) et/ou organismes de pression nationaux ou internationaux dans lesquels l'organisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>est représentée dans les organes de gouvernance;</li> <li>participe à des projets ou à des comités;</li> <li>fournit un financement substantiel au-delà des cotisations normales; ou</li> <li>considère son adhésion comme stratégique.</li> </ul>	<a href="#">Le développement durable - Approche et gestion</a>
<b>Dialogue avec les parties prenantes</b>			
4.14	-	Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation.	<a href="#">Le développement durable - Approche et gestion</a>
4.15	-	Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer.	<a href="#">Le développement durable - Approche et gestion</a>
4.16	-	Démarche de ce dialogue, et notamment fréquence par type et par groupe de parties prenantes.	<a href="#">Le développement durable - Approche et gestion</a>

4.17	-	Questions et préoccupations clés soulevées dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et manière dont l'organisation y a répondu, notamment lors de l'établissement de son rapport.	<a href="#">Le développement durable - Approche et gestion</a>
<b>5. Approche managériale et indicateurs de performance</b>			
<b>Indicateurs de performance économique</b>			
<b>Volet : performance économique</b>			
EC1	-	Valeur économique directe produite et distribuée, y compris produits et charges d'exploitation, rémunération des employés, dons et autres investissements communautaires, bénéfices non répartis et paiements aux fournisseurs de capitaux et aux gouvernements.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Investissement communautaire, pages 11, 20; Économie, page 49  <a href="#">Rapport annuel 2012 de BCE Inc.</a>
EC2	7	Impacts financiers et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation découlant des changements climatiques.	Présenté publiquement au <a href="#">Carbon Disclosure Project (CDP)</a>
EC3	-	Couverture des obligations de l'organisation au titre des régimes à prestations déterminées.	<a href="#">Rapport annuel 2012 de BCE Inc.</a>
EC4	-	Aide financière importante reçue du gouvernement.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Recherche et développement, page 49
<b>Volet : présence sur le marché</b>			
EC5	1	Gamme de ratios entre les salaires de départ standard et le salaire minimum local aux sites d'exploitation importants.	Cet indicateur n'est pas pertinent pour Bell, car il n'existe aucune portion substantielle de notre effectif rémunérée d'une manière ou à une échelle reliée de près aux lois ou aux règlements sur le salaire minimum.



EC6	-	Politique et pratiques relatives aux dépenses allant à des fournisseurs locaux, et part représentée par ces dépenses, aux sites d'exploitation importants.	Notre politique d'approvisionnement stipule que : « Bell accorde une première occasion de conclure une convention d'approvisionnement au(x) fournisseur(s) se démontrant le(s) plus apte(s) à satisfaire les besoins de Bell. Si plusieurs fournisseurs démontrent un potentiel comparable, des discussions auront lieu avec chacun d'eux, pour en venir à une entente finale avec un ou plusieurs fournisseurs. À potentiel équivalent, Bell accordera la préférence aux fournisseurs qui contribuent le plus à l'économie et à la société canadienne par des projets de recherche et développement et/ou qui œuvrent dans le secteur de la fabrication. »
EC7	6	Procédures relatives au recrutement local et pourcentage de cadres recrutés dans la communauté locale aux sites d'exploitation importants.	Cet indicateur n'est pas pertinent pour Bell et, par conséquent, Bell n'a pas de procédure particulière pour le recrutement local. Bell a de multiples lieux de travail à l'échelle du Canada, et le personnel et les cadres supérieurs proviennent de ces communautés. Les principales villes comprennent Toronto, Montréal, Ottawa, Calgary et Vancouver.
<b>Volet : impacts économiques indirects</b>			
EC8	-	Développement et impact des investissements en infrastructures, et services fournis principalement pour le bénéfice du public par le biais d'une implication commerciale, en nature ou sans obligation.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Investissement communautaire, pages 17-22
EC9	-	Compréhension et description des impacts économiques indirects importants, et ampleur de ces impacts.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Investissement communautaire, pages 17-22; Économie, pages 47-49

Indicateurs de performance environnementale			
Volet : matières			
EN1	8	Matières consommées, en poids ou en volume.	Notre exploitation exige des milliers de produits différents, de sorte que l'évaluation de la quantité ou du volume de matières consommées n'est pas possible ni utile. Toutefois, nous présentons des données sur les réductions de matières pour certaines initiatives visant à réduire les emballages et la production de factures sur papier. <a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Facturation, pages 12, 33; Choisir des fournisseurs responsables, page 29
EN2	8 et 9	Pourcentage des matières consommées qui sont d'origine recyclée.	Selon la politique de Bell, nous achetons du papier qui est certifié FSC ou qui contient un minimum de 25 % de fibres recyclées. Nous ne mesurons pas systématiquement la quantité de matières recyclées contenue dans l'ensemble des produits que nous achetons.
Volet : énergie			
EN3	8	Consommation directe d'énergie, par source primaire.	<a href="#">Rapport 2012 de Bell sur la consommation d'énergie et les GES</a>
EN4	8	Consommation indirecte d'énergie, par source primaire.	<a href="#">Rapport 2012 de Bell sur la consommation d'énergie et les GES</a>
EN5	8 et 9	Économies d'énergie dues à la conservation et à des améliorations de l'efficacité.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Pages 31-33
EN6	8 et 9	Initiatives pour fournir des produits et services à haut rendement énergétique ou basés sur des énergies renouvelables, et réductions des besoins en énergie résultant de ces initiatives.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Pages 31-33
EN7	8 et 9	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Pages 31-33

<b>Volet : eau</b>			
EN8	8	Consommation totale d'eau, par source.	<p>Nous voulons instaurer des mécanismes qui nous permettront de mesurer notre consommation d'eau et de continuer d'élaborer des stratégies pour en réduire l'utilisation. L'eau n'est utilisée par les employés que pour boire et à des fins sanitaires et, à certains endroits, elle sert à laver les véhicules de l'entreprise ou à refroidir l'air dans les immeubles. Nous sommes conscients de l'importance d'utiliser l'eau de façon responsable, et nous avons déployé des initiatives d'économie de l'eau sur nos campus. Notons entre autres des robinets et toilettes à débit réduit, et des aménagements paysagers ne nécessitant pas d'irrigation.</p> <p>En 2011, nous avons effectué une analyse détaillée de notre consommation d'eau dans les 1 533 immeubles occupés par Bell. L'analyse nous a permis d'estimer la consommation d'eau totale à environ 1,2 million de litres par année et de cibler des immeubles particuliers pouvant faire l'objet d'une amélioration.</p> <p>En 2013, nous lancerons des initiatives pilotes de réduction dans cinq endroits et nous commencerons à définir une politique de gestion de l'eau.</p>
EN9	8	Sources d'eau touchées de façon importante par la consommation d'eau.	Nous ne faisons une utilisation importante d'eau à aucun de nos emplacements.
EN10	8 et 9	Pourcentage et volume total de l'eau recyclée et réutilisée.	Cela pourrait n'être applicable qu'à l'eau qui est utilisée et réutilisée dans un refroidisseur en boucle fermée. Le volume total de l'eau réutilisée est inconnu.
<b>Volet : Biodiversité</b>			

EN11	8	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés à l'intérieur ou à proximité de zones protégées ou de zones riches en biodiversité hors des zones protégées.	<p>Dans le cadre du déploiement de notre réseau de télécommunications, nous soumettons les projets relatifs au réseau à des évaluations environnementales afin d'atténuer tous les impacts possibles sur les habitats fauniques et la flore, et d'obtenir les approbations des organismes de réglementation. Les zones protégées ou riches en biodiversité sont repérées durant ces évaluations et nous nous assurons de respecter toutes les lois environnementales applicables.</p> <p><a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Services sans fil : santé, sécurité et consultations, page 28; Biodiversité, page 36</p>
EN12	8	Description des impacts importants des activités, produits et services sur la biodiversité à l'intérieur de zones protégées ou de zones riches en biodiversité hors des zones protégées.	<p>En raison de la nature des activités de Bell, nous n'avons pas d'impacts importants dans des zones protégées ou des zones riches en biodiversité.</p>
EN13	8	Habitats protégés ou restaurés.	<p>Dans le cadre du déploiement de notre réseau de télécommunications, nous soumettons les projets relatifs au réseau à des évaluations environnementales afin d'atténuer tous les impacts possibles sur les habitats fauniques et la flore, et nous avons des processus en place pour protéger et restaurer les habitats naturels.</p> <p><a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Services sans fil : santé, sécurité et consultations, page 28; Biodiversité, page 36</p>
EN14	8	Stratégies, mesures en cours et plans futurs pour la gestion des impacts sur la biodiversité.	<p>Les activités courantes de Bell intègrent la prévention ou l'atténuation des impacts environnementaux liés au développement de son réseau de télécommunications.</p> <p><a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Biodiversité, page 36</p>

EN15	8	Nombre d'espèces figurant sur la Liste rouge de l'IUCN et sur la liste nationale des espèces protégées dont les habitats se trouvent dans des zones touchées par les activités, selon le risque d'extinction.	Nos évaluations environnementales des projets relatifs au réseau comprennent l'identification des espèces et des habitats figurant sur la Liste rouge de l'IUCN et les listes nationales des espèces protégées.
<b>Volet : émissions, effluents et déchets</b>			
EN16	8	Émissions totales directes et indirectes de gaz à effet de serre, en poids.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Page 31
EN17	8	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids.	<a href="#">Rapport 2012 de Bell sur la consommation d'énergie et les GES</a>
EN18	7, 8 et 9	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Engagement envers le leadership en matière d'environnement, pages 31-33
EN19	8	Émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, en poids.	<a href="#">Rapport 2012 de Bell sur la consommation d'énergie et les GES</a>
EN20	8	Émissions de NO, SO et d'autres polluants atmosphériques importants, par type et en poids.	<a href="#">Rapport 2012 de Bell sur la consommation d'énergie et les GES</a>
EN21	8	Rejet total d'eaux usées, par qualité et destination.	L'eau n'est utilisée par les employés que pour boire et à des fins sanitaires et, à certains endroits, elle sert à laver les véhicules de l'entreprise et à refroidir l'air dans les immeubles. Les rejets d'eau ne sont pas mesurés.
EN22	8	Poids total des déchets, par type et méthode d'élimination.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Récupération globale, page 34
EN23	8	Nombre total et volume des déversements importants.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Incidents environnementaux, page 37

EN24	8	Poids des déchets jugés dangereux selon les dispositions de la Convention de Bâle, Annexes I, II, III et VIII, qui ont été transportés, importés, exportés ou traités, et pourcentage des déchets transportés aux fins de livraisons à l'échelle internationale.	Bell a géré et transporté 1,1 tonne de matières dangereuses destinées au recyclage (principalement des piles) en 2011. <a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Récupération globale, page 34 Bell n'exporte pas de matières résiduelles dangereuses.
EN25	8	Identité, dimensions, statut de protection et valeur en termes de biodiversité des plans d'eau et habitats connexes qui sont touchés de façon importante par les rejets d'eaux usées et le ruissellement attribuables à l'organisation.	Bell n'a pas de plans d'eau ni d'habitats connexes qui sont touchés de façon importante par les rejets d'eaux usées et le ruissellement.
<b>Volet : produits et services</b>			
EN26	7, 8 et 9	Initiatives pour atténuer les impacts environnementaux des produits et services, et degré d'atténuation atteint.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Pages 36-37; Choisir des fournisseurs responsables, page 29
EN27	8 et 9	Pourcentage de produits et matériaux d'emballage vendus qui sont récupérés, par catégorie.	Nous présentons des données sur le nombre total de téléphones mobiles, de modems et de récepteurs recueillis à la fin de leur durée utile auprès des clients. <a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Gestion écologique des produits, page 35

<b>Volet : conformité</b>			
EN28	8	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements sur l'environnement.	Il n'y a eu aucun incident environnemental important ni aucune poursuite. <a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Incidents environnementaux, page 37
<b>Volet : transport</b>			
EN29	8	Impacts environnementaux importants du transport des produits et autres biens et matériaux servant aux activités de l'organisation, ainsi que du transport des employés.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Pages 36-37
<b>Volet : portée générale</b>			
EN30	7, 8 et 9	Total des dépenses et investissements en protection de l'environnement, par type.	Non présenté
<b>Indicateurs de performance sociale</b>			
<b>Indicateurs de performance en matière d'emploi et de travail décent</b>			
<b>Volet : emploi</b>			
LA1	6	Effectif total par type d'emploi, type de contrat et région.	Non présenté
LA2	6	Roulement total du personnel, en nombre et en pourcentage, par groupe d'âge, sexe et région.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Nos effectifs, page 39
LA3	6	Avantages sociaux offerts aux employés à plein temps qui ne sont pas offerts aux employés temporaires ou à temps partiel, par secteur d'activité important.	Non présenté
LA15	6	Taux de retour au travail et de rétention après un congé parental, par sexe.	Non présenté
<b>Volet : relations employés-direction</b>			
LA4	1 et 3	Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Nos effectifs, page 39
LA5	3	Indiquer les délais minimums de préavis en cas de changements opérationnels et si ces délais sont prescrits dans des conventions collectives.	Les délais de préavis sont proportionnels à l'ampleur des changements.
<b>Volet : santé et sécurité au travail</b>			
LA6	1	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes formels direction-employés sur la santé et la sécurité, qui aident à superviser et à orienter les programmes en matière de santé et sécurité au travail.	Tous les employés visés par des conventions collectives sont représentés dans des comités mixtes formels direction-employés sur la santé et la sécurité. Cela est conforme à la réglementation.

LA7	1	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de jours perdus et d'absentéisme, et nombre de décès liés au travail par région.	Nous présentons les coûts relatifs aux accidents du travail, aux maladies professionnelles et aux absences de courte et de longue durée. <a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Objectifs et résultats clés, page 12; Santé et sécurité au travail, page 46
LA8	1	Programmes de sensibilisation, de formation, de counseling, de prévention et de contrôle des risques disponibles pour soutenir les membres du personnel, leurs familles ou les membres de la communauté en ce qui concerne des maladies graves.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Santé et sécurité au travail, page 46
LA9	1	Questions de santé et de sécurité couvertes par des ententes formelles avec les syndicats.	Bell a des ententes formelles avec les syndicats en matière de santé et de sécurité. Les ententes touchent les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipement de protection individuelle</li> <li>• Comités mixtes direction-employés sur la santé et la sécurité <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des représentants des employés aux inspections en matière de santé et de sécurité, aux vérifications et aux enquêtes sur les accidents</li> <li>• Formation</li> <li>• Processus de plainte</li> <li>• Droit de refuser un travail dangereux</li> <li>• Inspections périodiques</li> <li>• Processus de résolution des problèmes</li> </ul> </li> </ul>
<b>Volet : formation et perfectionnement</b>			
LA10	-	Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé, par catégorie d'employé.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Apprentissage et perfectionnement, page 44
LA11	-	Programmes de gestion des compétences et de perfectionnement continu qui contribuent à maintenir l'employabilité et aident les employés à gérer leur conclusion de carrière.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Apprentissage et perfectionnement, page 44
LA12	-	Pourcentage d'employés qui reçoivent régulièrement des évaluations du rendement et de leur progression de carrière.	Tous les employés
<b>Volet : diversité et égalité des chances</b>			



LA13	1 et 6	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés par catégorie, selon le sexe, le groupe d'âge, l'appartenance à un groupe minoritaire et les autres indicateurs de diversité.	La composition de l'effectif global et celle de la haute direction sont présentées : <a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Page 40
LA14	1 et 6	Ratio entre le salaire de base des hommes et celui des femmes, par catégorie d'employé.	Non présenté
<b>Indicateurs de performance en matière de droits de l'homme</b>			
HR1	1 à 6	Pourcentage et nombre total des conventions d'investissement importantes qui incluent des clauses relatives aux droits de l'homme ou qui ont fait l'objet d'une vérification relative aux droits de l'homme.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Choisir des fournisseurs responsables, page 29; Droits de la personne, équité en matière d'emploi et diversité, page 39
HR2	1 à 6	Pourcentage d'importants fournisseurs et sous-traitants qui ont fait l'objet d'une vérification relative aux droits de l'homme, et mesures prises.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Choisir des fournisseurs responsables, page 29; Droits de la personne, équité en matière d'emploi et diversité, page 39
HR3	1 à 6	Nombre total d'heures consacrées à la formation des employés sur les politiques et procédures visant les aspects des droits de l'homme qui sont pertinents pour les activités de l'organisation, et pourcentage des employés formés.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Notre Code de conduite, page 46 Les droits de la personne sont abordés dans notre <a href="#">Code de conduite</a> .
<b>Volet : non-discrimination</b>			
HR4	1, 2 et 6	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises.	Les incidents, le cas échéant, sont gérés par une organisation indépendante, ClearView Connects. Les résultats sont gardés confidentiels et, par conséquent, ne sont pas présentés.
<b>Volet : liberté d'association et de négociation collective</b>			
HR5	1, 2 et 3	Activités de l'organisation pour lesquelles les droits en matière de liberté d'association et de négociation collective pourraient être sensiblement menacés, et mesures prises pour soutenir ces droits.	<a href="#">Rapport annuel 2012 de BCE Inc.</a> – Page 72
<b>Volet : interdiction du travail des enfants</b>			

HR6	1, 2 et 5	Activités de l'organisation qui présentent un risque important d'incidents liés au travail des enfants, et mesures prises en vue de l'élimination du travail des enfants.	<p>Les risques sont plus importants dans notre chaîne d'approvisionnement, où les produits et services peuvent provenir d'autres pays.</p> <p><a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Choisir des fournisseurs responsables, page 29</p>
<b>Volet : travail forcé ou obligatoire</b>			
HR7	1, 2 et 4	Activités de l'organisation qui présentent un risque important d'incidents liés au travail forcé ou obligatoire, et mesures prises en vue de l'élimination du travail forcé ou obligatoire.	<p>Les risques sont plus importants dans notre chaîne d'approvisionnement, où les produits et services peuvent provenir d'autres pays.</p> <p><a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Choisir des fournisseurs responsables, page 29</p>
<b>Volet : pratiques de sécurité</b>			
HR8	1 et 2	Pourcentage du personnel de sécurité ayant été formé sur les politiques ou procédures de l'organisation relatives aux aspects des droits de l'homme qui sont pertinents pour les activités de l'organisation.	<p><a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Notre Code de conduite, page 46, et Sécurité, page 46; Droits de la personne, équité en matière d'emploi et diversité, page 39</p> <p>Les droits de la personne sont abordés dans notre <a href="#">Code de conduite</a>.</p>
<b>Volet : droits des autochtones</b>			
HR9	1 et 2	Nombre total d'incidents comportant une violation des droits des populations autochtones, et mesures prises.	<p>Les incidents, le cas échéant, sont gérés par une organisation indépendante, ClearView Connects. Les résultats sont gardés confidentiels et, par conséquent, ne sont pas présentés.</p>
<b>Volet : évaluation</b>			

HR 10	1 et 2	Pourcentage et nombre total d'activités qui ont fait l'objet d'un examen relatif aux droits de la personne et /ou d'une évaluation des impacts.	Les incidents, le cas échéant, sont gérés par une organisation indépendante, ClearView Connects. Les résultats sont gardés confidentiels et, par conséquent, ne sont pas présentés. Voir aussi <a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Droits de la personne, équité en matière d'emploi et diversité, page 39
HR 11	1 et 2	Nombre de griefs relatifs aux droits de la personne ayant été déposés, traités et réglés suivant une procédure formelle.	Les incidents, le cas échéant, sont gérés par une organisation indépendante, ClearView Connects. Les résultats sont gardés confidentiels et, par conséquent, ne sont pas présentés. Voir aussi <a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Droits de la personne, équité en matière d'emploi et diversité, page 39
<b>Indicateurs de performance : société</b>			
<b>Volet : communautés</b>			
SO 1	1, 2 et 6	Nature, portée et efficacité de tout programme ou pratique évaluant les impacts des activités sur les communautés, y compris l'implantation, l'exploitation et la cessation des activités.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Services sans fil : santé, sécurité et consultations, page 28
SO 9	1, 2 et 6	Activités qui ont ou qui pourraient avoir des impacts négatifs importants sur les communautés locales.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Services sans fil : santé, sécurité et consultations, page 28
SO 10	1, 2 et 6	Mesures mises en œuvre pour prévenir ou atténuer tout impact négatif potentiel ou réel important sur les communautés locales.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Services sans fil : santé, sécurité et consultations, page 28
<b>Volet : corruption</b>			

SO 2	10	Pourcentage et nombre d'unités d'affaires analysées du point de vue des risques liés à la corruption.	<p><a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Notre Code de conduite, page 46</p> <p>La corruption est un problème abordé dans notre <a href="#">Code de conduite</a>.</p> <p>Toutes les unités d'affaires sont analysées du point de vue des risques liés à la fraude ou à la corruption.</p>
SO 3	10	Pourcentage d'employés ayant reçu une formation sur les politiques et procédure anti-corruption de l'organisation.	<p><a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Notre Code de conduite, page 46</p> <p>Chaque membre de l'équipe Bell signe le <a href="#">Code de conduite</a> tous les ans.</p>
SO 4	10	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption.	<p>Les incidents, le cas échéant, peuvent être signalés de façon anonyme à une organisation indépendante, ClearView Connects. Ils peuvent aussi être signalés par l'entremise de notre Centre national des incidents (24 heures sur 24, sept jours sur sept) ou de notre Service d'enquête. Les mesures prises comprennent le licenciement des employés, ainsi que des poursuites au civil ou au criminel.</p>
<b>Volet : politiques publiques</b>			
SO 5	1 à 10	Prises de position sur les politiques publiques, participation à l'élaboration des politiques publiques et lobbying.	<p>Bell participe activement à des associations d'affaires et sectorielles.</p> <p><a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Principes, page 8</p> <p><a href="#">Le développement durable - Approche et gestion</a></p>
SO 6	10	Valeur totale des contributions en espèces ou en nature à des partis politiques, à des politiciens et à des institutions connexes, par pays.	<p>Conformément à la réglementation fédérale et provinciale, nous ne versons pas de contributions aux partis politiques fédéraux ou aux partis provinciaux du Québec ou du Manitoba. Dans les provinces où elles sont autorisées, les contributions politiques doivent respecter les limites prévues et elles sont versées au parti au pouvoir et aux partis d'opposition.</p>

<b>Volet : comportement anticoncurrentiel</b>			
SO 7	-	Nombre total de procédures légales visant des comportements anticoncurrentiels, des infractions aux lois antitrust et des pratiques monopolistiques, et leurs résultats.	<a href="#">Rapport annuel 2012 de BCE Inc.</a> – Litiges, page 59 <a href="#">Notice annuelle 2012 de BCE Inc.</a> – Litiges, pages 37-40
<b>Volet : conformité</b>			
SO 8	-	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Incidents environnementaux, page 37
<b>Indicateurs de performance : responsabilité face aux produits</b>			
<b>Volet : santé et sécurité des clients</b>			
PR 1	1	Stades du cycle de vie auxquels les impacts des produits et services sur la santé et la sécurité sont évalués en vue d'une amélioration, et pourcentage des catégories importantes de produits et services soumises à de telles procédures.	Bell ne fabrique pas de produits. Nous intégrons à nos contrats des clauses visant à nous assurer que les produits fournis à nos clients sont sécuritaires. Bell a aussi des programmes en place pour protéger ses clients. Voir : <a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Protéger les clients, page 27
PR 2	1	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs aux impacts des produits et services sur la santé et la sécurité durant leur cycle de vie, par type de conséquences.	Non présenté
<b>Volet : étiquetage des produits et services</b>			
PR 3	8	Type d'information sur les produits et services exigé par les procédures, et pourcentage des produits et services importants soumis à de telles exigences d'information.	L'impact des produits sur le développement durable est présenté par certains fabricants des produits que nous vendons à nos clients. Nous présentons les avantages environnementaux de nos services dans notre rapport sur la responsabilité d'entreprise. <a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Environnement, page 30
PR 4	8	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs à l'information sur les produits et services et à l'étiquetage, par type de conséquences.	Non présenté

PR 5	-	Pratiques relatives à la satisfaction de la clientèle, y compris résultats de sondages mesurant la satisfaction des clients.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Fournir des services de qualité, page 24; Accroître le nombre de techniciens du service, page 25
<b>Volet : communications marketing</b>			
PR 6	-	Programmes pour le respect des lois, normes et codes volontaires relatifs aux communications marketing, y compris publicité, promotion et commandite.	Voir <a href="#">Commandites et événements</a>
PR 7	-	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs aux communications marketing, y compris publicité, promotion et commandite, par type de conséquences.	Non présenté
<b>Volet : protection de l'information des clients</b>			
PR 8	1	Nombre total de plaintes étayées concernant des manquements à la protection de l'information des clients et à la perte de données clients.	Nombre de plaintes non présenté. Toutefois, l'engagement que nous avons depuis longtemps envers la protection du droit à la vie privée a mené à notre réputation de chef de file en matière de protection de l'information des clients.  Voir <a href="#">L'engagement de Bell en matière de confidentialité</a> .
<b>Volet : conformité</b>			
PR 9	-	Montant des amendes importantes pour non-respect des lois et règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation des produits et services.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Les pratiques de marketing responsables, page 5

Indicateurs spécifiques au secteur des télécommunications – Version pilote 2003			
N° de référence du GRI	Principe du Pacte mondial	Description de l'indicateur GRI	Réponse de Bell
<b>Opérations internes</b>			
<b>Investissements</b>			

IO 1	Non disponible	Dépenses en immobilisations en infrastructure de réseau de télécommunications, avec répartition par pays/région.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Économie, page 48
IO 2	Non disponible	Coûts nets pour les fournisseurs de service, en vertu de l'obligation d'un service universel, de l'extension du service à des zones géographiques et à des groupes à faibles revenus, qui ne sont pas rentables. Décrire les mécanismes législatifs et réglementaires pertinents.	Non présenté
<b>Santé et sécurité</b>			
IO 3	Non disponible	Pratiques visant à assurer la santé et la sécurité du personnel extérieur engagé dans l'installation, l'exploitation et la maintenance de mâts ou de stations de base, dans la pose de câbles et autres éléments du réseau extérieur. Les questions connexes de santé et sécurité incluent le travail en hauteur, les chocs électriques, l'exposition à la f.é.m. et aux champs de radiofréquence (RF), ainsi que l'exposition à des produits chimiques dangereux.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Santé et sécurité au travail, page 46
IO 4	Non disponible	Conformité aux normes de la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants quant à l'exposition aux émissions RF de combinés téléphoniques.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Services sans fil : santé, sécurité et consultations, page 28
IO 5	Non disponible	Conformité aux normes de la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants quant à l'exposition aux émissions RF de stations de base.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Services sans fil : santé, sécurité et consultations, page 28
IO 6	Non disponible	Politiques et pratiques concernant le débit d'absorption spécifique (DAS) des combinés téléphoniques.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Services sans fil : santé, sécurité et consultations, page 28
<b>Infrastructure</b>			
IO 7	Non disponible	Politiques et pratiques concernant la sélection de sites pour les mâts et les sites de transmission, incluant la consultation avec les partenaires, le partage de sites et les initiatives pour réduire les impacts visuels. Décrire la démarche d'évaluation de la consultation et la quantifier, si possible.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada</a> – Services sans fil : santé, sécurité et consultations, page 28
IO 8	Non disponible	Nombre et pourcentage de sites autonomes, de sites partagés et de sites sur des structures existantes.	Non présenté
<b>Accessibilité aux produits et services</b>			
<b>Accessibilité aux produits et services : résoudre la « fracture numérique »</b>			

PA 1	Non disponible	Politiques et pratiques destinées à permettre le déploiement d'infrastructures de télécommunications et l'accès aux produits et services de télécommunications dans les zones éloignées ou à faible densité de population.	<a href="#">Plan de modernisation du nord du Canada de Northwestel</a>
PA 2	Non disponible	Politiques et pratiques pour surmonter les obstacles à l'accès aux produits et services de télécommunications et à leur utilisation, y compris : la langue, la culture, l'analphabétisme et le manque d'éducation, les faibles revenus, les incapacités et l'âge. Inclure une explication des modèles d'affaires appliqués.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Clients handicapés, page 26</a>
PA 3	Non disponible	Politiques et pratiques pour assurer la disponibilité et la fiabilité des produits et services de télécommunications; avec quantification, si possible, pour des périodes spécifiques et pour les emplacements de temps d'arrêt.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Accroître le nombre de techniciens du service, page 25</a>
PA 4	Non disponible	Quantifier le niveau de disponibilité des produits et services de télécommunications dans les zones d'exploitation de l'organisation.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Accès aux services, page 12; Couverture du service, page 25</a>
PA 5	Non disponible	Nombre et types de produits et services de télécommunications fournis aux segments de la population à faibles revenus ou sans revenus, et utilisés par ceux-ci.	Non présenté
PA 6	Non disponible	Programmes destinés à assurer et à maintenir des produits et services de télécommunications dans des situations d'urgence ou pour les secours aux sinistrés.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada Service 9-1-1, page 28; Continuité des affaires, page 27</a>
<b>Accessibilité au contenu</b>			
PA 7	Non disponible	Politiques et pratiques pour gérer les questions de droits de la personne relatives à l'accès et à l'utilisation de produits et services de télécommunications.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Protéger les clients, page 27</a>
<b>Relations clients</b>			
PA 8	Non disponible	Politiques et pratiques pour communiquer publiquement les enjeux associés à la f.é.m.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Services sans fil : santé, sécurité et consultations, page 28</a>
PA 9	Non disponible	Montant total investi dans des programmes et des activités de recherche sur les champs électromagnétiques.	Non présenté
PA 10	Non disponible	Initiatives destinées à assurer la clarté des frais et des tarifs.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Des tarifs clairs, page 29</a>



PA 11	Non disponible	Initiatives destinées à informer les clients des caractéristiques des produits et des applications afin d'en promouvoir une utilisation responsable, efficace, économique et préférable sur le plan de l'environnement.	<a href="#">Recycler les vieux téléphones mobiles</a> <a href="#">Facturation électronique</a> <a href="#">Sur la route en toute sécurité</a>
<b>Applications de la technologie</b>			
<b>Efficacité des ressources</b>			
TA 1	Non disponible	Fournir des exemples d'efficacité sur le plan des ressources en ce qui concerne les produits et services de télécommunication assurés.	<a href="#">Rapport 2012 de Bell sur la consommation d'énergie et les GES</a>
TA 2	Non disponible	Fournir des exemples de produits, de services ou d'applications de télécommunication ayant le potentiel de remplacer des objets physiques.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Environnement</a> , page 30
TA 3	Non disponible	Divulguer toute mesure de changement du transport et/ou des ressources dans l'utilisation par les clients des produits et services de télécommunications listés plus haut.	<a href="#">Rapport 2012 sur la responsabilité d'entreprise de Bell Canada – Facturation électronique</a> , page 33